

Un rapport d'AirHelp sur la ponctualité aérienne révèle que

Plus de trois vols sur dix ont subi un retard ou une annulation au départ de la France au troisième trimestre 2026

- Entre juillet et septembre, près d'un vol sur trois (31,5 %) a été retardé ou annulé, sur plus de 156 000 vols analysés
- Nantes, Toulouse et Bastia occupent le podium de la ponctualité, avec plus de 73 % de vols à l'heure
- Sud Corse (Figari) affiche le taux de ponctualité le plus bas des aéroports retenus, avec 55,6 % de vols à l'heure
- Paris-Charles-de-Gaulle, plateforme de plus de 55 000 vols analysés, affiche 69,7 % de ponctualité

Paris, 23 octobre 2026.- Entre juillet et septembre 2026, **plus de trois vols sur dix au départ d'un aéroport français ont subi un retard ou une annulation.** D'après les données d'[AirHelp](#), entreprise technologique spécialisée dans la défense des droits des passagers aériens, **31,5 %** des plus de 156 000 vols analysés au troisième trimestre de l'année ont connu une perturbation.

Au total, **plus de 49 000 vols ont été perturbés** : plus de 46 000 ont décollé avec au moins 15 minutes de retard et près de 3 000 ont été purement et simplement annulés. Parmi eux, environ 3 000 vols pourraient ouvrir droit à une indemnisation. En termes de passagers, **on parle de près de 600 000 voyageurs susceptibles de prétendre à une indemnisation.**

Les longs retards n'ont rien d'exceptionnel. On compte près de **11 500 vols qui ont accusé une heure de retard** ou plus, soit 7 % du total. Pour plus de **3 000 d'entre eux (2,1%)**, le retard a atteint **deux heures** ou plus, et pour plus de **1 300 vols (0,8 %)**, il a atteint **trois heures** ou plus.

Nantes décroche la première place du classement, devant Toulouse et Bastia

Pour établir son classement, AirHelp n'a retenu que **les aéroports comptant plus de 400 départs mensuels de vols** avec données disponibles, soit plus de 1 200 départs sur le trimestre. Cette sélection porte donc sur les aéroports dont le volume d'activité est suffisant pour permettre une comparaison homogène.

Nantes Atlantique s'impose en tête, avec **76,3 %** de vols à l'heure. **Toulouse-Blagnac (73,9 %)** et **Bastia-Poretta (73,6 %)** complètent le podium. Derrière, **Bâle-Mulhouse (71,5 %)** et **Bordeaux-Mérignac (71,3 %)** suivent de près, même si **l'aéroport franco-suisse affiche la part d'annulations la plus élevée des aéroports retenus, avec 3,4 %** des vols.

Au milieu du peloton, **Biarritz (70,7 %)** et **Lyon-Saint-Exupéry (70,4 %)** précèdent **Paris-Charles-de-Gaulle (69,7 %)**, premier aéroport du pays avec plus de 55 000 vols analysés. **Ajaccio (68,9 %)** et **Paris-Beauvais (68,8 %)** clôturent le groupe des aéroports dont plus de deux vols sur trois sont partis à l'heure.

Seul **Sud Corse (Figari)** décroche nettement du reste du classement : à peine **55,6 %** de vols à l'heure, contre 44,4 % de vols perturbés, **dont 14,5 % retardés de plus d'une heure.**

Quels sont les droits des passagers en cas de retard ou d'annulation ?

Le **règlement européen CE 261/2004** reconnaît aux passagers plusieurs droits en cas de retard, d'annulation ou de refus d'embarquement. Ils peuvent notamment recevoir des repas et des rafraîchissements à partir de **deux à quatre heures d'attente**, selon la distance du vol, un hébergement et un transport lorsque la perturbation oblige à passer la nuit sur place, et choisir entre un vol de remplacement et le remboursement intégral du billet en cas d'annulation ou de refus d'embarquement. **En cas de retard de cinq heures ou plus**, ils peuvent renoncer à voyager et obtenir le remboursement de leur billet, ainsi qu'un vol retour vers leur point de départ le cas échéant.

Les passagers dont le vol arrive à destination avec **plus de trois heures de retard, dont le vol a été annulé avec un préavis inférieur à 14 jours** ou à qui l'embarquement a été refusé pourraient en outre prétendre à une indemnisation de 250 à 600 euros, selon la distance du vol, lorsque la perturbation relève de la responsabilité de la compagnie et n'est pas due à des circonstances extraordinaires.

Pour faciliter toute réclamation, **AirHelp recommande de conserver l'ensemble des justificatifs** : carte d'embarquement, communications de la compagnie et reçus des frais engagés en raison de la perturbation.

Méthodologie

Le classement ne retient que les aéroports remplissant deux conditions : avoir enregistré plus de 400 départs mensuels de vols avec données disponibles (soit plus de 1 200 sur le trimestre) et présenter un taux de couverture des données d'au moins 75 %. Sur la période analysée, onze aéroports répondent à ces critères. Un vol est considéré comme ponctuel s'il n'a pas été annulé et a décollé avec moins de 15 minutes de retard.

À propos de AirHelp

[AirHelp](#) est une entreprise technologique spécialisée dans la gestion des incidents de vol. Depuis 2013, elle a obtenu des indemnisations pour plus de 3,3 millions de passagers dont les vols ont subi des retards ou des annulations. 15 millions de passagers ont protégé leurs vols avec AirHelp+, et des millions d'autres bénéficient des informations spécialisées disponibles gratuitement sur [airhelp.com](#).

AirHelp vient également de lancer sa nouvelle application, qui offre un suivi des vols en temps réel, des alertes de perturbations et des options de protection supplémentaires. [Téléchargez-la ici !](#)

AirHelp s'engage en faveur d'un avenir plus vert : l'entreprise a pris l'engagement de planter un arbre pour chaque centaine de perturbations de vol signalées et a, à ce jour, planté plus de 200 000 arbres. En tant que défenseur des droits des

passagers aériens, AirHelp place les personnes au cœur de ses préoccupations. Se préoccuper des personnes, c'est aussi se préoccuper de la planète.

Numéro 1 mondial de l'indemnisation pour les vols

Grâce à une équipe dédiée de plus de 400 AirHelpers, AirHelp permet à tout voyageur dans l'UE et au-delà d'obtenir jusqu'à 600 € pour des retards ou annulations de vol. Pour en savoir plus sur AirHelp : <https://www.airhelp.fr>

Pour plus d'information :

María Díaz

france.airhelp@actitud.agency

T. 07 82 50 84 14